



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 18 - Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

Mise à disposition de personnel

Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

Rapporteur : Mme CAULET, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 2	07/09/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	06/09/2018	Favorable unanime

Contexte

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) propose une action individualisée pour chaque enfant. Cette individualisation a pour objectif d'aider les familles et les enfants à (re)trouver une dynamique de réussite éducative. L'action du PRE s'inscrit dans le cadre du PEDT, elle vise à la prise en compte des enfants les plus en difficulté et vient compléter les dispositifs éducatifs existants.

Le PRE s'adresse à tous les enfants de la Ville âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Le PRE bisontin se déploie sur cinq champs d'action :

- 1 - accompagnement à la scolarité :
 - faciliter l'inscription dans les dispositifs existants,
 - développer de nouvelles activités pour répondre aux besoins des enfants,
- 2 - activités sportives, culturelles et éducatives :
 - faciliter l'intégration sociale,
 - s'ouvrir sur l'extérieur,
- 3 - accompagnement psychologique, à la santé :
 - accès prioritaire au Centre de Guidance infantile,
 - accompagnement aux soins (orthophonie, ophtalmologie...),
- 4 - parentalité :
 - accompagnement des familles
 - suivi éducatif,
- 5 - aide à l'intégration :
 - interprétariat.

La Ville a confié la gestion du PRE à la Caisse des Écoles. Le budget s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Actuellement le PRE est financé à 70 % par l'Etat via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé). La Ville de Besançon apporte son soutien à ce Programme sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle de 40 000 €, de prestations en interne (véhicules, locaux) et de mise à disposition de personnel.

Présentation du projet

La Ville de Besançon met à disposition de la Caisse des Ecoles 4 référents de réussite éducative pour assurer le suivi des parcours individuels proposés aux enfants pris en charge par le Programme de Réussite Educative.

Un projet de convention est établi pour cette mise à disposition.

La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 70.213.70874.20400.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la Caisse des Ecoles.

M. FOUSSERET, Mme REBRAB, M. DELBENDE, M. DAHOUI et Mme MICHEL, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5